

DNB 2025

NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS INSCRITS EN CATEGORIE INDIVIDUELLE ET CNED

*Document à lire attentivement et à conserver
jusqu'à la fin des épreuves*

I – INSCRIPTION

La procédure et la période d'inscription sont fixées comme suit :

du lundi 25 novembre 2024 au matin au vendredi 20 décembre 2024 à 18h00

via le lien internet

<https://candidat.examens-concours.gouv.fr>

(Attention : respecter les lettres minuscules)

Durant cette période, vous pourrez vous inscrire et modifier votre inscription si besoin.

→ Modalités d'inscription (cf fiche de procédure d'inscription)

Etape 1 : Créer mon compte puis compléter le formulaire et enregistrer. Vous devrez ensuite activer le compte.

Etape 2 : Se connecter et s'inscrire : choisir EXAMEN puis DIPLOME NATIONAL DU BREVET, année 2025 et ACADEMIE DE BORDEAUX et compléter le formulaire de chaque onglet (identification - infos candidature - qualification présentée – épreuves- récapitulatif) et **enregistrer**.

→ Fin de saisie

En fin de saisie, un **numéro de candidat** vous sera attribué. **La candidature n'est enregistrée que lorsque ce numéro apparaît à l'écran.** Ce numéro est à conserver, il permet de consulter et éventuellement, de modifier la candidature avant la fermeture du service.

L'application vous permet, avant de « QUITTER », d'éditer votre confirmation d'inscription, document officiel d'inscription à l'examen, que vous devrez vérifier et signer (ainsi que le représentant légal si le candidat est mineur). **Il vous appartient d'en conserver un exemplaire.**

II – CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Dès votre confirmation d'inscription signée, il vous appartient de la scanner et l'importer directement dans votre espace Cyclades, avec les pièces justificatives suivantes **au plus tard le vendredi 20 décembre 2024.**

- la photocopie d'un document justifiant de l'identité du candidat (carte d'identité, livret de famille, passeport, extrait d'acte de naissance) ;
- pour les candidats suivant leur scolarité à domicile => photocopie du document de la DSDEN attestant de l'instruction dans la famille ;
- pour les candidats suivant une formation avec le CNED => photocopie du certificat de scolarité.



TOUTE CONFIRMATION NON RETOURNEE AVANT LA DATE INDIQUEE CI-DESSUS ENTRAINERA L'ANNULATION DE LA CANDIDATURE, QUEL QUE SOIT LE MOTIF.

III – CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

La procédure et les formulaires de demande d'aménagement aux examens pour les candidats présentant un handicap, ainsi que pour les candidats présentant une limitation temporaire d'activité, sont à télécharger sur le site internet du rectorat de Bordeaux www.ac-bordeaux.fr à la rubrique « Scolarité - Etudes - Examens / Examens et résultats / Tous les examens / DNB / Candidats en situation de handicap ».



Lors de l'inscription, il convient de saisir « Oui » à la rubrique « Handicap » pour tous les candidats qui ont fait une demande d'aménagement d'épreuves.

Je vous rappelle que ces demandes ont dû être établies depuis la rentrée scolaire avec transmission par vos soins à la cellule transversale handicap – Direction des Examens et Concours au plus tard à la date de fin des inscriptions de l'examen concerné, **soit le 20 décembre 2024 pour la session du DNB 2025.**

ANNEXE
DESCRIPTIF DES EPREUVES

* **Candidats individuels** – L'examen comporte cinq épreuves obligatoires :

- une **épreuve écrite** qui porte sur le programme de **français** => 100 points
- une **épreuve écrite** qui porte sur le programme de **mathématiques** =>100 points
- une **épreuve écrite** qui porte sur les programmes d'**histoire-géographie-enseignement moral et civique** => 50 points
- une **épreuve écrite** qui porte sur les programmes de **physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie** (ou leurs équivalents pour la série professionnelle) => 50 points
- une **épreuve écrite** qui porte sur le programme de la **langue vivante étrangère** choisie par le candidat lors de l'inscription => 100 points

L'ensemble des épreuves du DNB est noté sur **400 points**.

* **Centre National d'Enseignement à Distance (CNED)**

- Les élèves scolarisés au CNED en **classe de troisième** présentant le DNB suivent les modalités qui s'appliquent aux **candidats scolaires**.
- Les candidats non scolarisés dans un établissement et suivant **seulement une préparation au DNB** sont soumis aux modalités qui s'appliquent à tous les **candidats individuels**.